

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Code Insee 76006

Introduction

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité (mairie).

Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le **30 juin au plus tard**.

Elaboré par l'ordonnateur (l'exécutif de la collectivité : maire), le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la commune (Trésorier Centre de Finances Publiques de Yerville).

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Présentation

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le total des dépenses s'élève 140 490,75 € contre 139 498,37 € en 2020 soit une hausse de 0.71 %.

Le chapitre 011 – Charges à caractères général –

Comprend les charges afférentes par exemple : les frais postaux et frais de télécommunications, les contrats d'assurance, les contrats de maintenance et de services, l'entretien des bâtiments, les différents achats de petit matériel d'entretien courant, les frais de l'ensemble des manifestations communales (Noël des enfants, colis des aînés, cérémonie des vœux, etc.).

Ce chapitre s'élève à 26 349,74 € contre 43 391,89 € en 2020 avec une baisse de 39,27 %. (environ)

Cette baisse est due principalement à :

exemple

60612 – Energie Electricité :	Régularisation du contentieux avec Enedis (surfacturation EP « Route de la Fosse au Loup)	- 4 468.94 €
60632 – Fourniture de petit équipement		- 4 104.35 €
60633 – Fourniture de voirie		- 950,28 €
615231- Voirie	panneaux de signalisation	- 4 852.92 €
615232 – Réseaux		- 1 422.41 €
6156 – Maintenance		- 2 727,06 €

Chapitre 012 - charges de personnel -

Représente une charge de 38 896,30 € contre 33 785,74 € en 2020 soit une hausse de 15,13 % due :

6413 – Personnel non titulaire (régularisation du supplément familial d'un agent sur 2 années et augmentation des reclassement – SMIC et point d'indice de la fonction publique)	+ 3 676.16 €
6451 – URSAFF	+ 851.28 €
6453 – Cotisations caisse de retraite	+ 556.04 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits -

Correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 8 893,00 € sans évolution par rapport à 2020, en ce qui concerne le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante -

Passe de 54 095,65 € à 47 520,18 € en 2020 soit une hausse de 13,84 %

6531 – Indemnités (l'augmentation de l'indemnité des élus)	+ 3 281.48 €
6558 – Autres contributions (Ecoles de Haut-de-Caux & Doudeville	+ 4 778.30 €

Le Chapitre 66 – Charges financières -

Passe de 1 091,91 € en 2020 à 962,41 €. (Intérêts des emprunts)

ANNÉE	CAPITAL NOMINATIF	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2021	106 004,67 €	11 882,61 €	962,41 €	10 920,20 €	59 103,61 €

Total des emprunts

ANNÉE	CAPITAL NOMINATIF	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2020	106 004,67 €	11 882,61 €	1 091,91 €	10 790,70 €	70 023,81 €
2019	106 004,67 €	11 882,61 €	1 219,45 €	10 663,16 €	80 814,51 €

Le Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section -

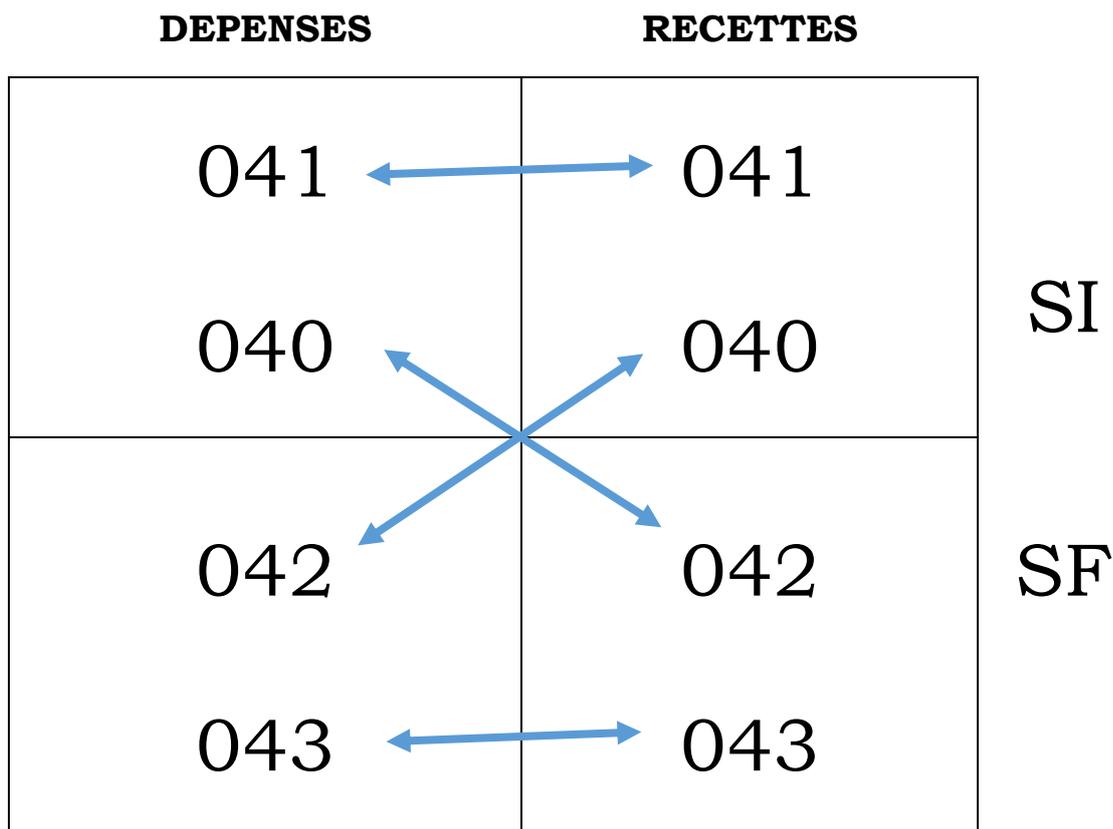
Même montant de dépenses d'ordre pour 2021 que 2020 soit 3 756,65 €

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de

quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023).

Les dépenses du chapitre 042 sont toujours égales aux recettes du chapitre 040 ; les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.

L'impact budgétaire des chapitres d'ordre peut être schématisé ainsi :



Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant cumulé de 42 914,24 € génère un excédent de fonctionnement cumulé de

37 254,96 €

*soit 5 659,28 de dépenses supplémentaires
(régularisation supplément familial & indemnités des élus)*

Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 177 745,71 € contre 182 412,61€ en 2020 soit une baisse de 2,56 %

Le Chapitre 73 – *impôts locaux et taxes* –

Budgétisés 47 577,00 € réalisés 50 862,00 €

Augmentation principalement par l'impôt forfaitaire sur les entreprises – IFR – (Ent. Gaz naturel / Hydrocarbure et les impôts directs locaux)

Le Chapitre 74 – *Dotations, subventions et participations* –

Dotations et subventions budgétisées 67 260,00 € et réalisées 70 382,82 €

7411 Dotation forfaitaire DGF

2021 : 14 634,00 € 2020 : 14 827,00 € 2019 : 15 024,00 €

Soit une baisse de 48,00 € (- 1.30 %)

(Diminution recensement population INSEE)

74832 Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle

2021 : 19 203,00 € 2020 : 19 157,00 € 2019 : 23 167,00 €

Résultat de Fonctionnement 2021

En Fonctionnement	Excédent de Fonctionnement 2020	42 914,24 €
	Les dépenses s'élèvent à	140 490,75 €
	Les recettes s'élèvent à	134 831,47 €
	Total Excédent de Fonctionnement 2021	37 254,96 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 27 863,91 € contre 25 106,84 € en 2020. Soit une hausse de 10,98 %

Le Chapitre 16 – Emprunts –

Les remboursements du capital des emprunts pour un montant 10 920,20 €

Opérations d'investissement

Cimetière Op n° 65 : 4 152,00 €

Accessibilité ERP Op n° 75 : 1 176,00 €

Signalisation routière Op n° 84 : 3 949,90 €

Le Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section –

275,81 € de recettes d'ordre pour 2021

Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 18 873,47 € se décompose de :

3 756,65 € opérations d'ordre et

15 116,82 € de recettes réelles qui se composent de :

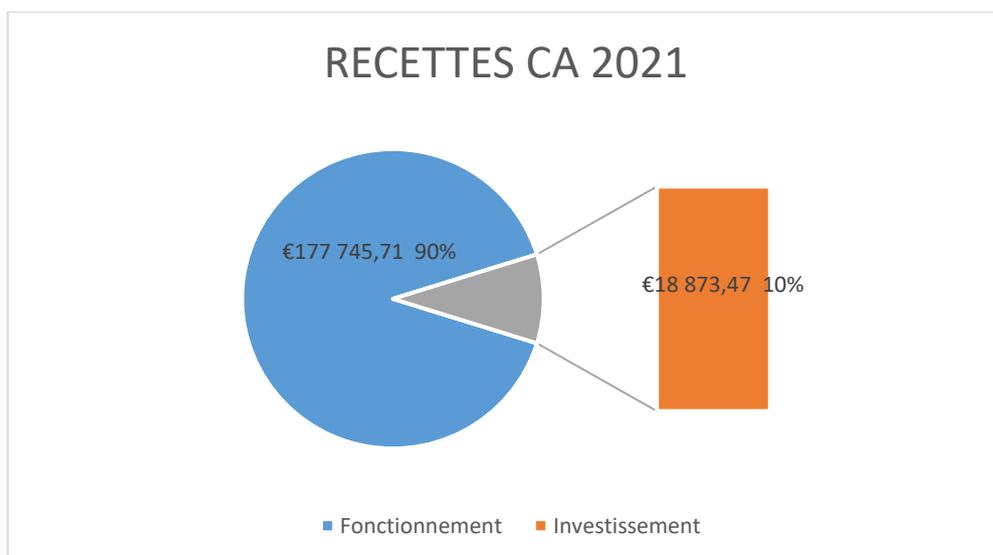
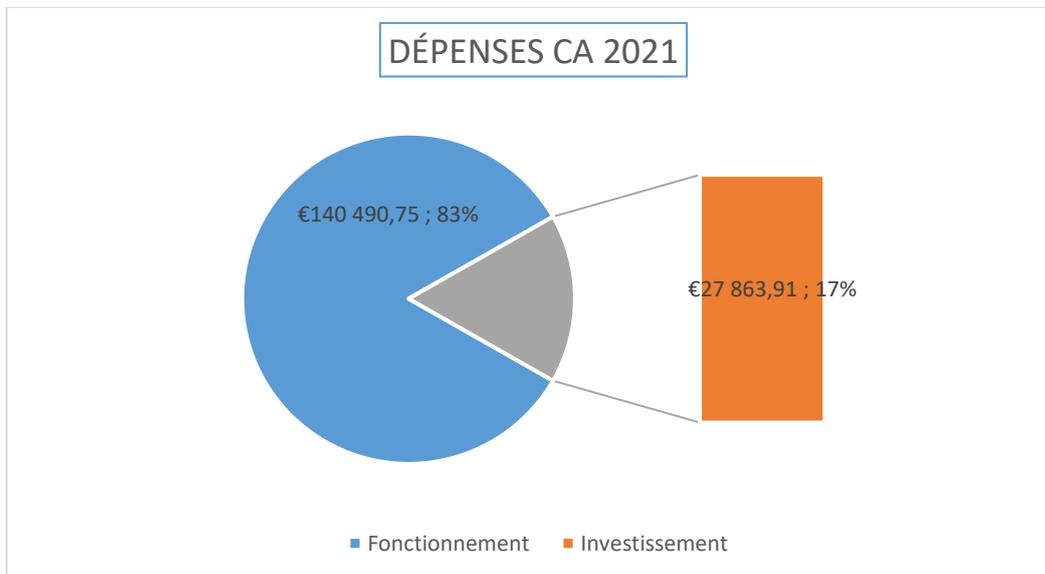
- 2 221,16 € - FCTVA Fonds de Compensation de la TVA
- 620,62 € - Taxe d'Aménagement (taux communal 1%)
- 510,00 € - Dépôt et cautionnement (logement)
- 2 956,04 € - Excédent d'investissement reporté

• Résultat de l'investissement 2021

	Les dépenses s'élèvent à	27 863,91 €
	Les recettes s'élèvent à	18 873,47 €
	Reste Solde des restes à réaliser	0 €
	Déficit d'investissement 1068	8 990,44 €

Le résultat du compte administratif de la commune s'élève à 28 264,52 €

- Déficit Fonctionnement	- 5 659,28 €
- Déficit Investissement	- 11 946,48 €



Amfreville-Les-Champs le 15 avril 2022

Le Maire,
Alain Lebouc

